



### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement a pour but de définir les règles de fonctionnement l'Abeille Sportive Neuvy, de l'Etoile Sportive la Jumellière et du CTC du Jeu ainsi de garantir un environnement respectueux et sécurisé pour l'ensemble de ses membres.

### **Article 2 : Valeurs du Club**

Les Clubs reposent sur les valeurs suivantes :

- Fair-play : Respect des règles du jeu, des arbitres, des adversaires et de ses coéquipiers.
- Respect : Adopter un comportement exemplaire envers tous les acteurs du club (joueurs, entraîneurs, dirigeants, parents, supporters).
- Engagement : Participer activement aux entraînements, aux matchs et à la vie du club avec sérieux et motivation.
- Solidarité : Favoriser l'entraide et la cohésion au sein du club.

### **Article 3 : Adhésion et Cotisation**

- Toute personne souhaitant intégrer le club doit remplir un dossier d'inscription et s'acquitter de la cotisation annuelle.
- Le paiement de la cotisation est obligatoire pour participer aux compétitions et aux activités du CTC.
- Le paiement de la cotisation s'effectue lors de l'inscription

### **Article 4 : Comportement et Discipline**

- Tout comportement violent, discriminatoire ou irrespectueux est strictement interdit.
- Les joueurs doivent respecter les décisions arbitrales et adopter une attitude positive.
- En cas d'infraction au règlement, des sanctions pourront être appliquées par la direction du CTC.

Informations : [ctcdujeu@basketball49.fr](mailto:ctcdujeu@basketball49.fr)

Contact Neuvy : 07 68 04 59 00 Contact la Jumellière : 06 24 59 00 04



### **Article 5 : Entraînements et Matches**

- La présence aux entraînements et aux matches est obligatoire sauf empêchement justifié.
- Les joueurs doivent arriver à l'heure et avec l'équipement adapté.
- En cas d'absence, le joueur doit prévenir son entraîneur ou responsable d'équipe au plus tôt.
- La présence aux permanences d'arbitrage de chrono est obligatoire en cas d'empêchement, une solution doit être trouvée par la personne de permanence.

### **Article 6 : Matériel et Installations**

- Chaque joueur est responsable du matériel mis à disposition par les clubs.
- Toute dégradation volontaire entraînera une sanction et une possible participation aux frais de réparation.
- Les infrastructures sportives doivent être respectées et maintenues propres.

### **Article 7 : Utilisation de la Navette**

- Une navette est mise à disposition pour assurer les déplacements entre les deux communes.
- Les joueurs doivent respecter les horaires de passage.
- Tout comportement inapproprié (dégradations, incivilités, non-respect du chauffeur) pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à l'interdiction d'utilisation de la navette.
- La navette doit rester propre et en bon état, chacun étant responsable de ses affaires personnelles durant le transport.

### **Article 8 : Engagement des Parents et Supporters**

- Les parents sont encouragés à accompagner et soutenir les joueurs tout en respectant les valeurs du club.
- Les supporters doivent adopter une attitude bienveillante et encourager dans le respect des équipes.



**Article 9 : Sanctions En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions pourront être appliquées :**

- Avertissement verbal ou écrit
- Suspension temporaire
- Exclusion définitive du club en cas de faute grave

**Article 10 : Acceptation du Règlement Toute adhésion aux clubs implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il est remis à chaque licencié et doit être signé pour validation.**

Fait à [Lieu], le [Date]

Signature du président :

Signature du licencié (ou du représentant légal) :